

# *Rapport du DÉVELOPPEMENT DURABLE*



# ÉDITO



Les spectaculaires événements climatiques ou liés à l'activité humaine qui se produisent régulièrement nous rappellent à quel point notre patrimoine est vulnérable. L'exploitation des ressources énergétiques, le réchauffement climatique, la montée du niveau des mers ou encore la qualité de l'air sont aujourd'hui des sujets vitaux et la biodiversité une question à laquelle nul ne peut demeurer insensible.

Cette considération globale de la préservation environnementale ne doit, toutefois, pas nous faire perdre de vue que par nos comportements individuels, nos modes de production et de consommation, nous avons tous un impact sur l'environnement.

En apprenant à économiser les ressources, en utilisant les technologies les moins polluantes, en veillant à ne gaspiller ni l'eau ni l'énergie et, surtout, en changeant nos habitudes de consommation et nos comportements, nous pouvons participer à la préservation de ce patrimoine irremplaçable qu'est notre planète.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a un devoir d'exemplarité en matière de développement durable, notamment à travers sa gestion des dépenses énergétiques, de la ressource en eau, des consommations foncières et des mobilités douces. La collectivité invite le grand public et les professionnels à s'inscrire dans une démarche écoresponsable en leur faisant découvrir les nouvelles solutions, technologies et initiatives pour des modes de vie plus vertueux.

Consciente que le développement durable est un enjeu majeur, source de qualité de vie, la communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois entend poursuivre les actions qui composent son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), pour faire de son territoire un espace de bien-être dès aujourd'hui et pour les générations futures.

Ce rapport annuel retrace les actions mises en place par la collectivité en 2023. Merci aux élus et aux agents de la collectivité pour leur implication au quotidien, notamment à celles et ceux qui ont travaillé à la réalisation de ce document. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

**Agnès POTEL**  
Vice-Présidente en charge  
du Développement Durable  
et de l'Environnement

**Frédérique MACAREZ**  
Maire de Saint-Quentin  
Présidente de l'Agglomération  
du Saint-Quentinois

# SOMMAIRE

## ÉDITO

1.Introduction au développement durable.....	4
2.Les Objectifs de Développement Durable.....	4
3. Une politique du développement durable globale.....	6
3.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial.....	6
3.2 Le Projet Alimentaire Territorial.....	6
3.3 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).....	7
3.4. Le Label Climat Air Energie.....	7
3.5. Le Club Climat.....	8
4. Les actions intercommunales au regard des finalités et objectifs de développement durable	
<b>Chapitre 1 : Lutte contre le changement climatique.....</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....</b>	<b>19</b>
<b>Chapitre 3 : Production et consommation responsables.....</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre 4 : Épanouissement et bien-être de tous les êtres humains.....</b>	<b>40</b>
<b>Chapitre 5 : Cohésion sociale et solidarité entre les générations.....</b>	<b>45</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>48</b>

## **INTRODUCTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 précise que le rapport, qui doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ».

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois réaffirme dans ce document son engagement pour la protection de l'environnement, pour la préservation des ressources et de son cadre de vie, ainsi que pour le bien-être de tous sur son territoire.

Le rapport illustre les actions menées sur le territoire Saint-Quentinois au cours de l'année 2023. Il montre la diversité des politiques publiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions et révèle également comment cet enjeu est aujourd'hui ancré dans le fonctionnement de la collectivité. La mise en exergue de la transversalité des actions traduit l'interdépendance nécessaire entre les politiques publiques locales.

Ce rapport annuel se veut aussi un outil pédagogique. Le développement durable n'incombe pas aux seuls pouvoirs publics. Il relève de la responsabilité de chacun de s'emparer de ces enjeux à l'échelle de sa sphère privée. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois soutient et encourage les initiatives, projets et actions qui concourent à l'ambitieux défi de partager demain un territoire durable, respectueux de son environnement et dynamique où chacun trouvera sa place.

### **LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD), QU'EST-CE-QUE C'EST ?**

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Dans ce cadre, il se sont engagés à mettre en œuvre 17 ODD. C'est un cap ambitieux pour agir à la hauteur des enjeux pour un monde durable et solidaire.

1. C'est un langage commun et partagé par tous les acteurs de la société : citoyens, entreprises, associations, collectivités locales et États.
2. Ces 17 objectifs illustrent les bénéfices recherchés pour l'ensemble de la société. Ils traduisent aussi des champs d'action pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice.
3. Les 17 ODD donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.
4. Dans de nombreux pays, le référentiel des ODD a été saisi par les collectivités territoriales comme un cadre permettant de penser leurs politiques.

# LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**1 PAS DE PAUVRETÉ**  
Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



**2 FAIM « ZÉRO »**  
Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable.



**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.



**4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**  
Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.



**5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**  
Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.



**6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**  
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



**7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**  
Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.



**8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**  
Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



**9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**  
Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.



**10 INÉGALITÉS RÉDUITES**  
Réduire les inégalités dans et entre les pays.



**11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**  
Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.



**12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**  
Assurer des modes de consommation et de production durables.



**13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.



**14 VIE AQUATIQUE**  
Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.



**15 VIE TERRESTRE**  
Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.



**16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**  
Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.



**17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**  
Renforcer les moyens de mise en oeuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

# UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE GLOBALE

## Présentation des actions stratégiques et transversales de développement durable

### Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

À l'issue de trois ans de réflexion, de débats, d'analyses et de construction, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a été approuvé le 7 décembre 2021 en Conseil communautaire. Inscrit dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet de développement durable, territorial, qui s'inscrit sur la durée.

- Développement durable puisqu'il a vocation à engager le territoire à limiter et atténuer son impact sur le climat, l'air et l'environnement;
- Développement territorial puisqu'il concerne tous les acteurs qui vivent, consomment et interagissent sur le territoire.

Ce plan d'envergure, développé sur six ans, vise à mobiliser les acteurs de l'industrie, du tertiaire ou de l'agriculture, mais également les habitants et les élus des 39 communes membres sur la problématique climat-air-énergie. Il vise également à définir des actions et à trouver ensemble des solutions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables.

### Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

À la suite de la création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire en 2017, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a été lauréate de l'appel à projet « Émergence de Projets Alimentaires Territoriaux » et a lancé son Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2021, projet pour lequel elle est soutenue pour une période de 3 ans par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME).

Le Projet Alimentaire Territorial est un axe du Plan Climat Air Energie Territorial, qui poursuit l'objectif de construire la stratégie alimentaire du territoire en favorisant les coopérations entre tous les acteurs de l'alimentation, entreprises et producteurs, associations, collectivités, habitants ; en sensibilisant les habitants et les professionnels aux enjeux d'une meilleure alimentation et en communiquant sur les initiatives locales.

Le Projet Alimentaire Territorial s'articule autour de 4 enjeux prioritaires :

1. **L'enjeu social**, pour une alimentation saine et accessible à tous ;
2. **L'enjeu de santé**, pour que l'alimentation favorise le bien-être et la santé de chacun ;
3. **L'enjeu environnemental**, pour limiter les impacts sur l'environnement et le climat ;
4. **L'enjeu économique**, pour favoriser la production locale et la création de valeur ajoutée.

Les axes stratégiques et les objectifs du projet ont été délibérés par le Conseil communautaire en juin 2023.



Valoriser et soutenir les productions locales ; sensibiliser à une consommation saine, locale et durable ; lutter contre le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne alimentaire ; favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité et lutter contre la précarité alimentaire, tels sont ainsi les axes stratégiques définis.

Les objectifs communs consistent, quant à eux, à fédérer les initiatives locales et amorcer le changement ; favoriser les coopérations entre acteurs dans les domaines de l'éducation alimentaire, du gaspillage alimentaire, de la précarité alimentaire, de l'accès à une alimentation plus saine dans la restauration collective et à la mise en valeur du patrimoine alimentaire ainsi qu'à participer au diagnostic itératif du système alimentaire territorial. Construire ensemble la stratégie alimentaire du territoire, tel est l'objectif final du Projet Alimentaire Territorial.

### **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Approuvé le 9 décembre 2020, le PLUi établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communautaire. Le PLUi inclut notamment :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui fixe les axes prioritaires de développement en matière de logement.
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation, du stationnement et des infrastructures.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les orientations générales destinées à modérer l'étalement urbain, à préserver les espaces naturels.

Le 23 mars 2022, la modification n°1 du PLUi-HD intégrant l'accompagnement au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire a été approuvée.

### **Le Label Climat Air Energie**

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont décidé de s'engager dans une démarche mutualisée de labellisation Climat Air Énergie en janvier 2023.

Ce label d'excellence européen distingue la performance des meilleures politiques territoriales énergétiques et climatiques des collectivités. C'est un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Avec la démarche Territoire Engagé Climat Air Énergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans six domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> associées :

1. Le développement territorial ;
2. Le patrimoine ;
3. L'approvisionnement énergétique, eau et assainissement ;
4. La mobilité ;
5. L'organisation interne ;
6. La communication et les coopérations.

L'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage à élaborer



un plan d'action mutualisé avec la Ville de Saint-Quentin, en articulation avec le programme d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial et son calendrier, à le mettre en œuvre puis à l'évaluer annuellement. De même, elle s'engage à se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Label Climat Air Énergie, à constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques et de préparer les décisions politiques. Enfin, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois établira un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

## Le Club Climat

Le Club Climat est un organe consultatif permettant de favoriser l'émergence d'initiatives et de solutions locales en matière de préservation du climat et de l'environnement mais aussi de développer des synergies entre les différents acteurs du territoire.

Il est composé d'acteurs privés et publics à l'échelle du territoire (associations, entreprises, collectivités, établissements scolaires, institutions...) qui travaillent collaborativement sur les grandes thématiques liées au dérèglement climatique que sont la mobilité, l'alimentation, la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations (RSE/RSO), la biodiversité et la qualité de l'air.

Depuis la mise en place des clubs climat, en 2022, près de 200 personnes ont participé aux différentes instances sur les thématiques Climat / Air / Énergie avec au total, 54 Clim' Acteurs inscrits dont certains sont des partenaires emblématiques du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois .

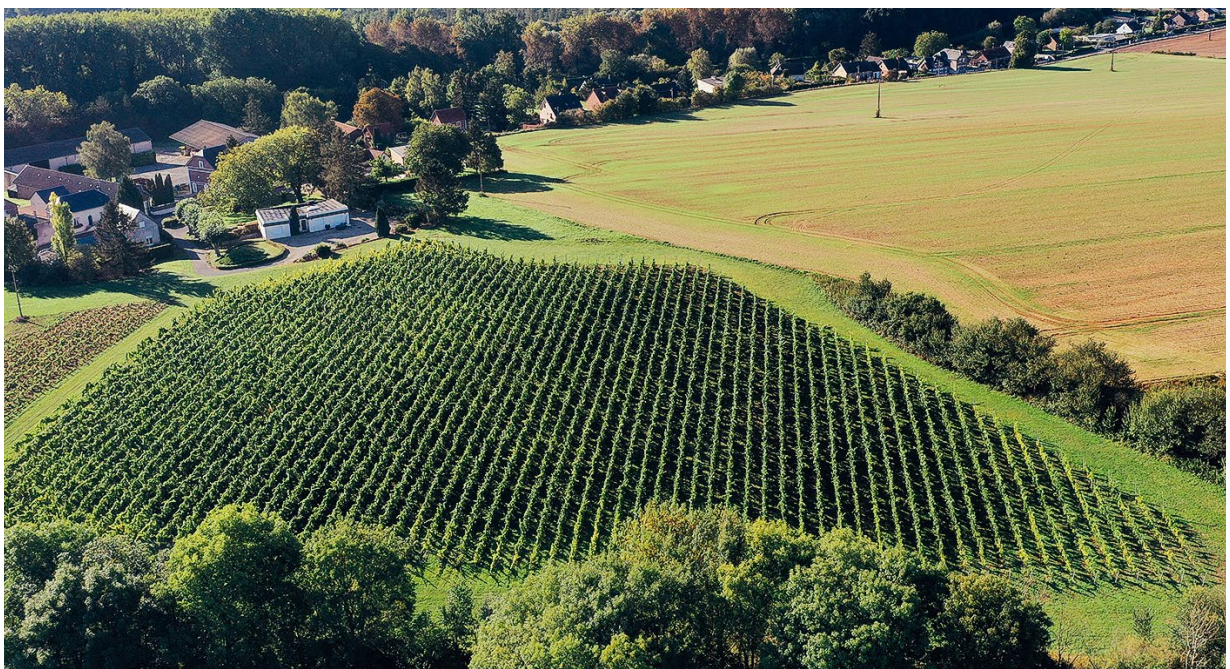


**Un temps fort est programmé avant la fin de l'année afin de présenter l'état des lieux des politiques publiques Climat Air Energie aux agents et élus des deux collectivités et d'obtenir le témoignage d'une autre collectivité engagée dans le process de labellisation. Des ateliers ludiques et didactiques seront proposés aux élus et agents, afin d'amorcer le travail collectif sur le plan d'action.**





# ***Chapitre 1 : lutte contre le changement climatique***



# Action 1 : Plan de sobriété à 100 jours



Face au défi énergétique et à la hausse exponentielle du prix de l'électricité, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont enclenché une politique de maîtrise de leurs consommations énergétiques pour limiter les dépenses financières.

Le 27 septembre 2022 a été lancé le plan d'action des 100 jours pour la sobriété. Ce fut une formidable opportunité de retravailler sur les pratiques de nos structures en mode agile.

Le travail s'est orienté sur deux axes principaux :

- La consommation de nos bâtiments
- L'action des agents.

La réduction de la température de chauffe (19°C) des bâtiments administratifs, la réduction des plages horaires et des périmètres de l'éclairage public en zones d'activités font partie des mesures qui ont été adoptées.

Pendant cette période, la piscine de Gauchy a été fermée du 2 janvier au 16 avril 2023 et la BULLE du 3 janvier au 10 février 2023.

La patinoire a été fermée pendant le printemps et l'été et a réouvert ses portes à la mi-octobre.

Un an après la mise en place de ce plan rigoureux pour maîtriser nos factures, nous poursuivons nos efforts face à un tarif de l'électricité qui reste élevé.



...  
En avril 2023, les efforts consentis par les collectivités ont permis de réduire nos émissions de **CO2 de 1,7 Tq**, ce qui équivaut à près de 1 million de km en TGV !

# Action 2 : Étude de recensement de l'éclairage public



## Le programme Lum'ACTE

Au-delà des actions menées dans le cadre du plan de réduction de la consommation d'énergie mis en place dès octobre 2022 pour faire face à la flambée des prix de l'électricité et du gaz, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont déposé un dossier de financement auprès de Lum'ACTE visant à accompagner les collectivités dans la rénovation de l'éclairage public.

Ce dispositif, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), vise à favoriser la rénovation énergétique des installations d'éclairage public en France métropolitaine. Le programme Lum'ACTE, au sein du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), doit permettre aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et ainsi, de favoriser la rénovation des installations. Ce programme concerne l'éclairage public extérieur (voirie, places, parkings, mise en lumière du patrimoine) à l'exception de l'éclairage des terrains de sport.

Les financements issus des certificats d'économies d'énergie, visent 3 actions principales portées par les territoires :

1. L'accompagnement à la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques ainsi que la mise en place de schémas directeurs d'aménagement lumière.
2. L'aide à l'acquisition d'outils de suivi du parc d'éclairage.
3. L'accompagnement dans les projets de rénovation via des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre.

### Rappel sur les horaires d'éclairage\* :

ZAE ROUVROY MORCOURT : 21h30 à 4h00 ou 0h15 à 5h00

ZAE BOIS DE LA CHOÛQUE : 21h00 à 5h00

ZAE LA VALLEE : 23h00 à 5h00

ZAE PARC DES AUTOROUTES : 21h15 à 3h30

ZAE LE ROYEUX : 0h15 à 5h00

ZAE SAINT LAZARE : 20h30 à 4h00

*\*Les horaires sur certains axes ont été calés sur les cadences horaires des entreprises*



Le remplacement des horloges existantes dans les postes d'éclairage public par des horloges Radiolite 430 BH Technologie est en cours pour une gestion et un pilotage à distance.

Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ce sont 30 armoires qui seront équipées d'ici la fin de l'année 2023 pour un montant total 4 702,50 € TTC.

# Action 3 : Rénovation de l'habitat



## Soutien à la rénovation et à la création de logements

La Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois soutiennent la rénovation des habitats anciens et la création de nouveaux logements plus respectueux de l'environnement.



Depuis 2021, dans le cadre d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat, les propriétaires du centre-ville peuvent bénéficier du **programme de réhabilitation OPAH-RU. D'ici à 2026, l'objectif est de réhabiliter 215 logements.**

Ce programme répond à des enjeux environnementaux et économiques. L'opération a généré près de 3 millions d'euros, réalisés à 90% par des entreprises locales du bâtiment.

## Le Bonus Energie

L'amélioration de la performance énergétique des logements est un enjeu, tant pour maîtriser les factures que pour le développement durable. C'est dans cet esprit que la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en place le Bonus Energie pour aider les propriétaires occupants aux revenus modestes à réaliser des travaux d'économies d'énergies dans leur habitation.

Il s'agit de primes avec des pourcentages différenciés entrant dans le dispositif « MaPrimeRénov'Sérénité » de l'Agence Nationale de l'Habitat qui prévoit que les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35%. Ces primes représentent 5 ou 10 % du montant HT des travaux, dans la limite de 35 000 €, contre 30 000 € en 2022.

Dans le contexte actuel de la crise climatique, et pour faire face à la hausse du coût de l'énergie, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé d'augmenter le plafond des travaux recevables et de maintenir le système de pourcentage différencié à 5 % pour les propriétaires occupants modestes, soit 1 750 € maximum, et à 10 % pour les occupants très modestes, soit 3 500 € maximum.

Depuis 2017, 230 ménages ont ainsi pu être accompagnés pour un montant de 309 291 €\*.

\*Chiffre au 20/09/2023

# Action 4 : un système de détection des fuites eau sur 65 sites



La Direction du Cycle de l'Eau de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dispose d'une cellule spécialisée de recherche de fuites composée de cinq agents qui disposent d'appareils d'écoute de pré-localisation sur le réseau d'eau potable (loggers enregistreurs de bruit posés sur le réseau), de corrélateurs acoustiques et d'aquaphones permettant une localisation précise des fuites.

La recherche de fuites préventive est effectuée sur l'ensemble du périmètre de la Régie, soit environ 900 km. Elle est gérée en fonction des données de la supervision et des évolutions mensuelles des volumes mis en distribution pour mieux cibler les secteurs fuyards.

Le réseau d'eau potable est également équipé de 340 pré-localisateurs à poste fixe ce qui permet de surveiller chaque nuit le réseau.

Un travail de sectorisation est mené en 2023 pour avoir des linéaires de secteurs hydrauliques inférieurs à 20 km.

- **55 %** des fuites ont été localisées sur la ville de Saint-Quentin.
- **83 %** des fuites identifiées sur des branchements.
- **85 % de taux de rendement des réseaux.**

**En 2023, 208 fuites sur branchements ont été réparées de janvier à fin août 2023.**



# Action 5 : Surveillance de la qualité de l'air



## Surveillance de la qualité de l'air : ATMO Hauts-de-France

La qualité de l'air fait l'objet d'un suivi et d'une vigilance accrue via Atmo Hauts-de-France, l'observatoire de l'air qui surveille, informe et accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France et dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est adhérente. Deux stations de relèvement de la qualité de l'air sont implantées sur le territoire de Saint-Quentin.

Cette surveillance a pour objet d'informer et de sensibiliser la population à la pollution de l'air et aux pollens et, bien sûr, de réduire la pollution de l'air sur le territoire.

La sensibilisation à la lutte contre la pollution atmosphérique et les actions de la Ville de Saint-Quentin, dans ce domaine, vont s'amplifier dans le cadre du nouveau pacte associatif proposé par ATMO Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ayant l'objectif de mobiliser le plus grand nombre de partenaires et d'œuvrer à la réduction de la pollution atmosphérique.

Le 10 octobre dernier un club climat spécifique à la qualité de l'air a été organisé pour co-construire la feuille de route du territoire pour les 3 prochaines années.



**AGGLO. du SAINT-QUENTINOIS** **plan climat**  
**Atmo HAUTS-DE-FRANCE**

**LE CITOYEN AU COEUR DE LA SURVEILLANCE DE L'AIR**

Club Climat organisé par  
l'Agglomération du Saint-Quentinois  
Le 10 octobre 2023  
De 9h00 à 12h au Casino de Saint-Quentin

Venez Co-construire la feuille de route qualité de l'air 2023-2025

- La qualité de l'air, c'est quoi ?
- Votre bilan territorial de l'air du Saint-Quentinois
- Réflexion sur les enjeux de la qualité de l'air sur le territoire, les besoins et propositions d'actions

Et tout ça, en mode interactif et ludique ! Quiz, Brainstorming



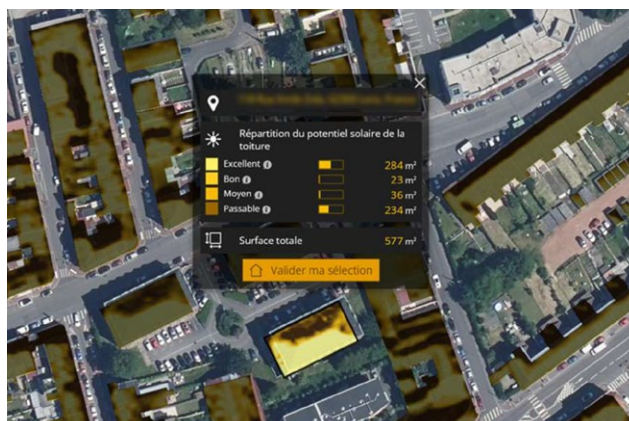
# Action 6 : Mise en place du cadastre solaire



Afin de favoriser le déploiement de l'énergie solaire sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois va mettre en place un outil permettant de connaître le potentiel solaire des bâtiments. Le cadastre solaire est une cartographie complète et précise de notre potentiel solaire.

Grâce à une modélisation 3D du territoire, il est possible de déterminer le potentiel solaire de chaque mètre carré des toitures et parkings. Les panneaux photovoltaïques servent à convertir l'énergie solaire en électricité qui peut être autoconsommée sur place, permettant ainsi des économies sur les factures, ou vendue et injectée sur le réseau.

Actuellement à l'étude, le cadastre solaire sera mis à disposition de la population, pour faciliter les projets d'installation de panneaux photovoltaïques..



Je choisis la surface de panneaux solaires que je souhaite installer

**199 m<sup>2</sup>**  
(35,8 kWc)

---

Selon une première estimation :  
Les valeurs présentées ci-dessous sont des estimations. Elles ne se substituent pas à une étude de faisabilité réalisée par un professionnel

- Production électrique de **33 510 kWh/an** soit les besoins de **16 personnes**
- Investissement : **57 400 €**
- Bénéfice net cumulé sur **20 ans** (montant restant après remboursement de l'investissement initial) : **10 240 €**
- Temps de retour (durée au bout de laquelle l'investissement initial sera amorti) : **17 ans**

# Action 7 : Une centrale photovoltaïque sur le site de la Clef des Champs



Afin de déployer l'énergie solaire sur son territoire dans le cadre du développement des énergies renouvelables et, ainsi, de répondre aux objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois propose de mettre à disposition d'un porteur de projet, en cours de désignation, le site de la Zone d'Activité Économique (ZAE) Clef des Champs. La surface disponible serait de l'ordre de 30 à 50 ha, ce qui représente une puissance unitaire photovoltaïque potentielle de 30 à 50 MWc. Lancé en février 2023, ce projet prévoit une mise en service début 2027.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie territoriale Climat-Air-Energie, le Conseil communautaire a acté, pour 2030, une diminution de 24% de la consommation d'énergie, une réduction de 17% des émissions de gaz à effet de serre et la multiplication par quatre de la production des énergies renouvelables pour atteindre 26% de couverture des besoins.

Pour 2050, c'est une réduction de 51% de la consommation d'énergie, une diminution de 79% des émissions de gaz à effet de serre, pour atteindre 1 tonne équivalent carbone (1 teqCO<sub>2</sub>) par habitant, et une couverture des besoins à 75% en énergie renouvelable.





# Action 8 : Encourager et sécuriser la pratique du vélo



## Le Schéma Directeur Cyclable

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois travaille sur le développement d'une politique cyclable harmonieuse et ambitieuse sur l'ensemble de son territoire.

Le Schéma Directeur Cyclable est un document de planification ressource, non prescriptif, qui vise à proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants du territoire. Il a été élaboré par l'Agglo et fait office de « boîte à outils » pour les communes qui peuvent s'y référer lors des travaux à réaliser sur leurs voiries.

**Au cours des 12 derniers mois, plus de 3,5 km de pistes cyclables ont été créés** sur le territoire, dont une piste de près de 3 km permettant de traverser la ville de Gauchy d'Est en Ouest. De nouveaux projets, en particulier une liaison cyclable Rouvroy-Harly, sont actuellement à l'étude.

- 38 km de pistes cyclables
- 394 appuis vélos installés sur la Ville de Saint-Quentin (+ 80 places prévues)
- 1 km de piste cyclable coûte en moyenne 100 000 €
- Plus de 60% des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture (INSEE). Or, jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement.

En réponse aux demandes des usagers, **25 SAS vélos et 35 panneaux d'indication directionnelle ont également été installés à Saint-Quentin depuis le début de l'année 2023**. Ces opérations représentent un effort budgétaire conséquent pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et pour les communes concernées.

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est lauréate de la première édition d'AVELO 2**, dispositif porté par l'ADEME, dont l'objectif est d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables, pour développer l'utilisation du vélo comme mode de déplacement au quotidien.



D'ici la fin de l'année, un abri vélos de 50 emplacements sera disponible sous le pont Jacques Chirac, à proximité de la gare de Saint-Quentin



# Action 9 : Encourager les déplacements doux



## Des transports en commun plus respectueux de l'environnement

Développer un réseau de transport plus accessible et moins carboné est le meilleur moyen d'inciter la population à opter pour des modes de déplacement plus vertueux. C'est dans ce sens que la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois poursuivent leurs efforts d'amélioration du réseau de transports en commun, en lien avec le délégataire Pastel.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage pour rendre son service de transports en commun toujours plus accessible. En juillet 2023, à l'issue d'échanges avec les habitants, le réseau de bus a été réorganisé afin de mieux répondre aux attentes des usagers et de mieux desservir certaines zones, en particulier la Zone d'activités La Vallée.

Par ailleurs, la collectivité est très attentive à la mobilité des personnes en situation de handicap. En 2023, l'ensemble des bus ainsi que 70% des stations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le service Andigo, spécialement destiné aux personnes handicapées et aux seniors en perte d'autonomie, a transporté près de 30 000 personnes de janvier à août 2023, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente.

Plus accessibles, les transports en commun du Saint-Quentinois sont également plus respectueux de l'environnement. En lien avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui oblige les collectivités à avoir une part minimale de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de leur flotte de véhicules, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de transition énergétique du parc de véhicules de son réseau de transport urbain Pastel.

À l'heure actuelle, sur les 39 bus déployés par Pastel, 17 sont des modèles hybrides, soit 44% de la flotte. L'ensemble du parc doit être renouvelé en motorisation microhybride d'ici 2029. Au cours du dernier trimestre 2023, un bus électrique et un bus hybride ont été testés à titre expérimental.



# ***Chapitre 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources***



# Action 10 : Rendre le territoire plus vert et lutter contre les îlots de chaleur



## Plantons le Décor

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a rejoint cette année l'opération *Plantons le Décor*® initiée il y a 30 ans par Espaces Naturels Régionaux et soutenue par la Région Hauts-de-France.

L'objectif de l'opération est de constituer un catalogue de végétaux rassemblant des arbres et arbustes, des espèces sauvages régionales, des arbres fruitiers de variétés régionales ou encore des semences et bulbes de variétés potagères régionales afin de permettre aux particuliers, aux collectivités ou aux entreprises de planter sur leurs espaces des espèces originaires de la région et adaptées à notre territoire tout en participant à la préservation de la biodiversité locale.



# Action 11 : Préservation des espèces protégées



La préservation des espèces protégées représente un enjeu essentiel pour la biodiversité et le développement durable, particulièrement dans le Parc d'Isle qui compte une faune remarquable.

Ainsi, en 2023, le centre de sauvegarde, qui accueille uniquement les oiseaux de la faune sauvage, a accueilli 373 oiseaux contre 716 en 2022. Cette diminution est dû à l'arrêt de zone de contrôle temporaire concernant des cas d'influenza aviaire dans une zone proche du parc en 2023 qui avait conduit à la fermeture du centre pendant plus de 2 mois.

La plupart de ces oiseaux sont des espèces protégées au niveau national mais la protection va parfois au-delà. En effet, certains oiseaux sont classés en différentes catégories par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). C'est, par exemple, le cas du corbeau freux ou du vanneau huppé, accueillis au centre et classés « vulnérables ».

Sur la zone de l'Isle Sauvage, le parc présente deux espèces vivant encore à l'état de petite population sur le territoire français et classées également dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : la cistude d'Europe, petite tortue d'eau douce classée comme espèce quasi menacée, et le vison d'Europe, classé comme espèce en danger critique d'extinction. Ces espèces font partie d'un programme d'élevage européen (EEP) au sein de l'Association des Zoos et Aquariums d'Europe dont fait partie le Parc d'Isle. Elles font également l'objet d'un Plan National d'Action (PNA).

Le PNA de la cistude s'étend de 2020 à 2029 avec pour objectif la conservation de l'espèce suivant trois axes : l'étude des populations, la conservation et la sensibilisation. Il s'agit du deuxième PNA. Le PNA du vison d'Europe s'étend de 2021 à 2031. C'est le troisième. Le vison est le mammifère le plus menacé de France et le petit carnivore le plus menacé d'Europe. Cinq axes de travail sont définis :

- L'amélioration des connaissances sur le vison d'Europe ;
- L'élevage conservatoire du vison d'Europe et une stratégie de translocation dans le milieu naturel ;
- La limitation des impacts du vison d'Amérique et d'autres espèces allochtones sur le vison d'Europe ;
- La lutte contre les autres menaces en nature pesant sur le vison d'Europe ;
- La communication et formations sur le vison d'Europe et les actions du troisième PNA. Le Parc d'Isle présente actuellement au public dix cistudes d'Europe et deux visons d'Europe. Afin de participer au Plan National d'Action, un centre d'élevage de 120 m<sup>2</sup> est en cours de construction pour accueillir de jeunes Cistude d'Europe en vue de leur réintroduction dans le milieu naturel.



## ***Un premier chantier international de jeunes bénévoles***

Le 23 juin 2023, en partenariat avec l'association Concordia, le Parc d'Isle a accueilli son premier chantier international de bénévoles pour les tortues cistudes.

Un chantier international est en bref, un projet de 2 à 3 semaines d'utilité sociale qui répond aux besoins des territoires. Il est composé d'un groupe d'une quinzaine de bénévoles de 6 à 7 nationalités différentes qui s'investit sur une action de développement local selon des thématiques diversifiées telles que la restauration de patrimoine bâti, la protection de l'environnement, l'action socioculturelle ou artistique...

Concordia est une association de loi 1901 à but non lucratif créée en 1950 par des jeunes européens. Depuis maintenant 73 ans, elle organise des échanges internationaux et des missions de volontariat en France et à l'étranger.

Les chantiers de bénévoles s'inscrivent dans une démarche collective et la réalisation d'un travail concret et utile à la collectivité, à travers l'apprentissage autonome de la gestion d'une vie en groupe. Ils sont aussi le lieu d'échanges interculturels dans lesquels se retrouvent impliquées des personnes d'origine sociale, culturelle, géographique, différentes.



# Action 12 : Préservation des zones humides



Tout comme celle des espèces protégées, la préservation des zones humides est un enjeu essentiel pour la biodiversité et le développement durable. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois agit en ce sens sur plusieurs axes, notamment sur la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, seule réserve naturelle en milieu urbain en France, véritable poumon vert du Saint-Quentinois et riche de nombreuses espèces remarquables.

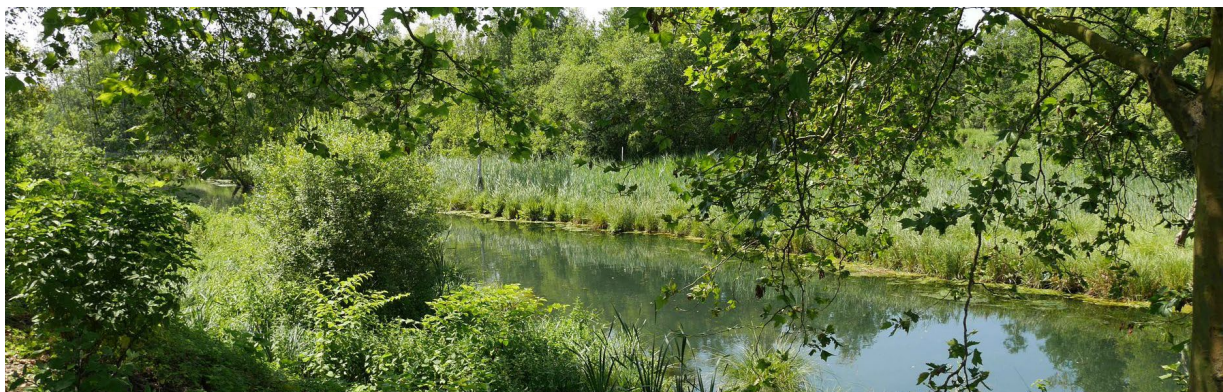
Dans le cadre de la gestion de la réserve, 2023 est la 5<sup>ème</sup> année de réalisation du plan de gestion décennal (2019-2028). Le Plan de gestion vise à l'amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site, de l'état de conservation des habitats de certaines plantes protégées dont la ciguë vireuse, de la capacité d'accueil des habitats tourbeux ouverts et de l'état de conservation des boisements d'aulnes à cassis. Il permet également d'actualiser continuellement les connaissances des naturalistes et d'améliorer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans son territoire.

Cogérée depuis 2013 avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, la Réserve a fait l'objet en 2023 de divers travaux d'entretien des habitats naturels (près de 5 hectares de roselières, bas-marais, petites pièces d'eau) définis dans le plan de gestion. En 2023, le bilan des 10 premières années de cogestion est réalisé.

La compétence GEMAPI est également un levier pour permettre la préservation des zones humides bordant les cours d'eau entretenus et restaurés. Les retraits d'arbres effondrés, d'embâcles divers ou encore les faucardages limitent les débordements qui pourraient nuire au bon état des zones humides riveraines.

Les échanges intra-services de la collectivité, par exemple avec la Direction du Cycle de l'Eau, et avec la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qui veillent au bon état des masses d'eau dans le cadre des suivis de dossiers règlementaires ou d'aménagements, concourent également, transversalement, à la préservation des zones humides du territoire.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a accueilli, le 12 septembre 2023, à la Maison du Parc, les Rencontres du réseau Ramsar Haut-de-France dont les membres animent sept sites labélisés en Hauts-de-France. Ces sites sont accompagnés pour les initiatives locales en faveur d'une gestion durable de ces milieux. La visite de la Réserve Naturelle a permis de faire découvrir la qualité des zones humides de la Haute-Somme. Les membres du réseau ont noté qu'elles répondent aux critères environnementaux avec la présence de tourbières actives et vivantes.



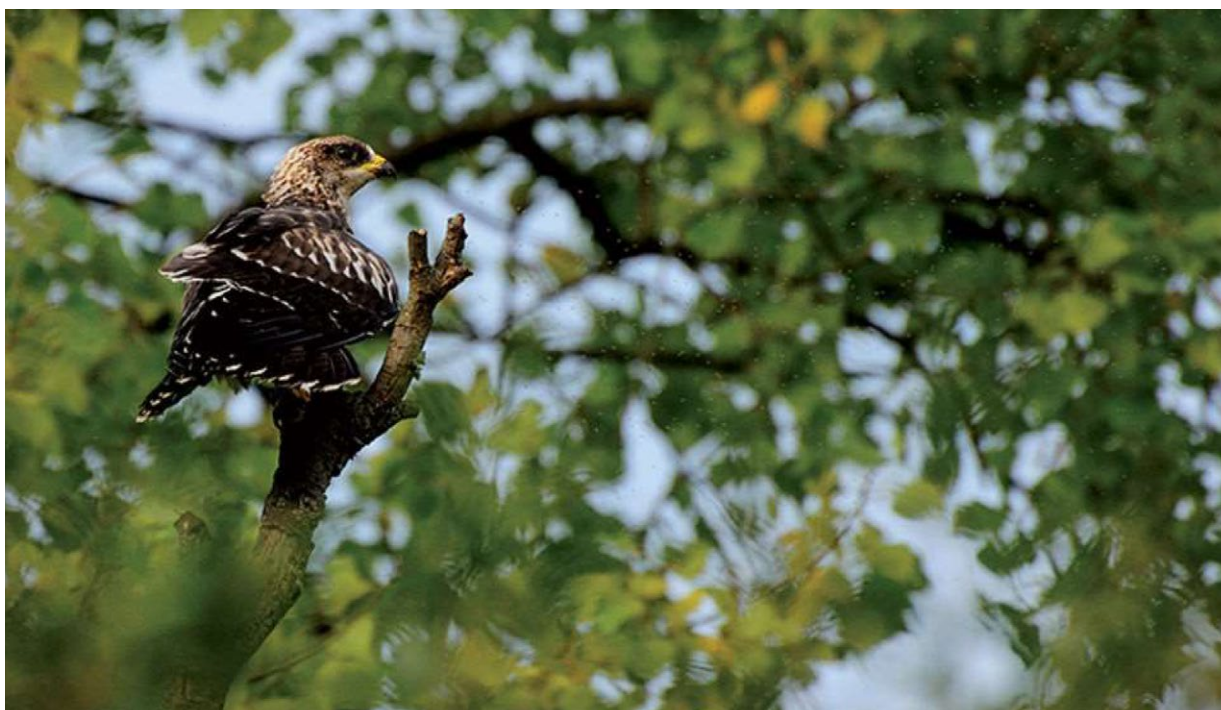
# Action 13 : L'inventaire de la biodiversité



Depuis 30 ans, des inventaires de biodiversité sont menés sous l'influence de la gestion de la Réserve Naturelle des Marais d'Isle afin de décrire et localiser les espèces de la faune et de la flore sauvages se développant sur le territoire et permettre de mieux guider la gestion et la préservation des espaces naturels et anthropiques.

Nombre d'espèces recensées :

- Oiseaux : 149
- Mammifères : 33
- Reptiles : 5
- Batraciens : 9
- Poissons : 19
- Mollusques : 41
- Insectes : 389
- Araignées : 141
- Algues : 66
- Champignons : 620
- Mousses : 66
- Lichens : 59
- Plantes à fleurs : 264
- Unités de végétation (habitat naturel) : 21





# Action 14 : Préservation de la qualité de l'eau

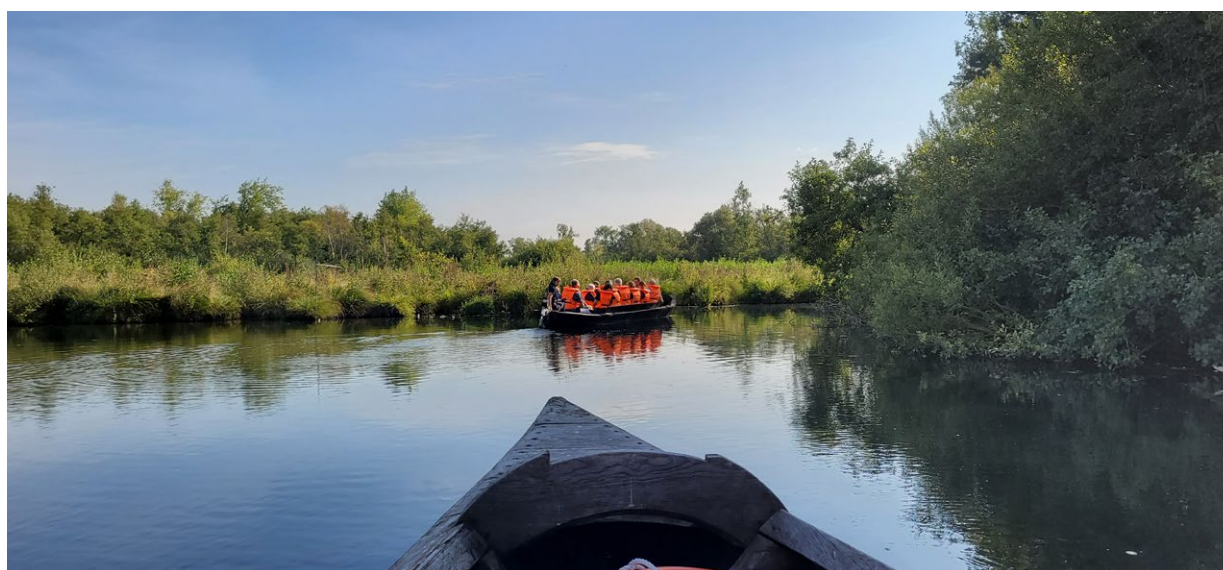


## Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sont réalisés sur l'ensemble du territoire.

Le plan de gestion décennal 2022-2031 des actions est approuvé par un arrêté préfectoral.

773 000 € TTC seront ainsi investis au cours de cette période par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans des travaux d'entretien et de restauration de la Somme amont et de ses affluents.



# Action 15 : Lutte contre les dépôts sauvages



## La Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE), un service de police dédié à la ruralité

La Brigade Intercommunale de l'Environnement, créée en 2017, a pour objectif de préserver la qualité et la sécurité du cadre de vie dans les communes du territoire. Cette brigade est composée de gardes champêtres, qui exécutent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale, municipale et environnementale.

Ces agents de la force publique viennent renforcer et appuyer les maires dans leurs pouvoirs de police générale et spéciale, en plus des forces de sécurité de l'État. La priorité de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) est la lutte contre les dépôts sauvages. Les gardes champêtres assurent des missions de surveillance renforcée sur les sites de dépôts sauvages en plus d'exécuter leurs missions de police de l'environnement et notamment la lutte contre les atteintes aux propriétés, au braconnage, à la pêche et la chasse ainsi qu'en matière de sécurité routière et de protection animale.

En 2023, ce sont plus de 147 dépôts sauvages qui ont été constatés par la BIE.

Une politique pénale plus répressive portée par le tribunal judiciaire de Saint-Quentin est mise en place. Des saisies de matériel ainsi que de véhicules ont été effectuées et des amendes pouvant aller de 400 € à 1 500 € ont été infligées. Une relation étroite existe avec le magistrat en charge des dossiers environnementaux et les polices spéciales (Gardes Champêtres, OFB, DREAL, DDPP, etc...) pour avoir des réponses pénales plus rapides.



# Action 16 : L'écoquartier Maréchal Juin



L'écoquartier Maréchal Juin constitue une démarche ambitieuse et vertueuse.

Ce chantier majeur, conduit par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, s'inscrit dans un projet plus large de revitalisation de l'ensemble du quartier du Faubourg d'Isle. Cette volonté de proposer de nouvelles formes d'habitat, se conjugue avec les enjeux du développement durable comprenant de nombreux aménagements paysagers de qualité.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin souhaitent faire de ce quartier un modèle de gestion du territoire urbain avec une attention particulière portée à la qualité environnementale du site, en correspondance avec le **label EcoQuartier** décerné par l'État et encourageant la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires.

Ainsi, c'est un véritable « espace de respiration » qui va voir le jour avec :

- Des bâtiments visant la sobriété énergétique,
- Une gestion de l'eau exemplaire avec la récupération des eaux pluviales,
- Une place prépondérante accordée aux déplacements piétons et cyclistes, seules les mobilités douces étant acceptées dans l'écoquartier,
- Ainsi qu'au végétal avec la plantation de 121 arbustes et 71 arbres et l'aménagement de 725 m<sup>2</sup> de prairie fleurie et de 1 800 m<sup>2</sup> d'espaces engazonnés.



# Action 17 : Valorisation de la matière organique issue des déchets



## Distribution de composteurs individuels

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, le service Déchets Ménagers et Assimilés organise tous les ans, depuis 2015, une campagne de distribution de composteurs individuels de 345 litres dans chaque foyer.

Cette année, la demande a été forte puisque **1 801 composteurs ont été réservés**, soit 737 réservations dans les communes de l'agglomération et 1 064 sur Saint-Quentin, l'objectif étant de doter entre 5 000 et 8 000 foyers de composteurs individuels d'ici 2030.

La distribution du composteur est précédée d'une réunion d'information sur les consignes et le montage du composteur. **Les usagers signent une charte d'engagement sur la bonne utilisation du composteur et un livret sur les bonnes pratiques du compostage leur est remis.**



Figurant parmi les actions phares du Programme Local de Prévention des Déchets, la distribution de composteurs individuels permet de répondre à l'objectif réglementaire du tri à la source des biodéchets et ainsi réduire le tonnage d'ordures ménagères.

Un suivi sera engagé par les conseillères tri et prévention via une enquête de satisfaction pour veiller au bon usage du composteur.

Les tonnages d'ordures ménagères sont également analysés sur plusieurs années afin de mesurer l'impact de cette mesure sur la réduction du tonnage de déchets ménagers par habitant et par an.

## ***Le compostage en établissement***

En plus des composteurs individuels pour les ménages, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois accompagne certaines structures volontaires dans le déploiement du compostage des biodéchets.

Ainsi, cette année, à la demande de la gendarmerie mobile de Saint-Quentin, l'équipe du pôle Tri et Prévention a installé 9 composteurs de 345 litres sur son site, rue du Commandant Guy Bieler.

Cette installation sert aussi bien pour les résidents des logements de fonction que pour le réfectoire, ce qui représente environ 450 personnes sur place. Les conseillères tri et prévention ont sensibilisé des référents sur site, relais des bonnes pratiques de compostage. Leur prochaine visite est prévue d'ici 8 à 12 mois, le temps de « maturation » du compost. Une visite de suivi sera ainsi effectuée chaque année.



# Action 18 : Une solution innovante pour le tri du verre, le dispositif Cliiink



**17 kg par an et par habitant, telle est la quantité de verre (bouteilles, bocaux) qui se retrouve encore dans les poubelles d'ordures ménagères et finit à la décharge alors que, bien trié, ce verre pourrait être recyclé.**

- 17 kg de verre par habitant et par an finissent en décharge
- 1 bouteille ou 1 bocal = 0,10 € crédités sur le compte cliiink
- 30 conteneurs à disposition (+30 en 2024)

Afin de stimuler la pratique du tri du verre sur son territoire et booster le pouvoir d'achat des habitants, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois met en place, jusqu'en juillet 2027, une solution innovante sur les conteneurs à verre : le dispositif Cliiink. Depuis juillet, des boîtiers connectés ont été installés sur 30 conteneurs et 30 autres seront équipés l'année prochaine.

Ainsi, grâce à l'application mobile ou à la carte Cliiink, chaque bouteille ou bocal déposé dans le conteneur est identifié par un capteur qui octroie 1 point (0,10 €) sur une carte ou le compte usager. Ces points, une fois cumulés, permettent de bénéficier de réductions dans les commerces locaux. Cliiink récompense ainsi le tri du verre par des bons d'achat.

Cette action s'inscrit dans le Programme Local de Prévention de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et peut également être intégrée dans un levier d'objectif de CITEO, éco-organisme pour le recyclage des emballages et papiers.

L'objectif premier de Cliiink est de booster le tonnage/recyclage du verre. 30 kg de verre par habitant et par an sont recyclés sur le territoire alors que la moyenne régionale se situe à 34 kg. Une forte marge de progression est possible à ce jour. Avec le déploiement de cette solution, il est prévu une augmentation de 20% du tonnage du verre sur un an soit une récolte supplémentaire de 135 tonnes par an. Le deuxième objectif du dispositif est de contribuer à redynamiser le commerce local.



# Action 19 : Réduire ses ordures ménagères



## Une étude d'optimisation du Service Déchets Ménagers

Afin de répondre aux objectifs réglementaires et dans une logique de maîtrise des coûts financiers et environnementaux, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé une étude d'optimisation de son service Déchets Ménagers à l'été 2021, qui se terminera fin 2023.

Un plan d'action permettant la réduction des tonnages mis à l'enfouissement et l'augmentation de la valorisation des déchets a été acté en comité de pilotage portant notamment sur :

- La mise en œuvre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative, travaux qui débiteront en 2024 pour une mise en œuvre effective en 2027 ;
- Un plan d'action Biodéchets permettant de répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 ;
- La révision de la redevance spéciale pour les gros producteurs, la mise en place du contrôle d'accès par badge en déchèterie pour les habitants du territoire en 2024 ;
- Le déploiement du dispositif Cliiink sur les conteneurs verre ;
- La possibilité pour les Saint-Quentinois d'avoir un bac jaune à la place de sacs jaunes ;
- L'amélioration du maillage en conteneurs verre ;
- La mise en place de conteneurs enterrés lorsque cela est possible ;
- Le déploiement de nouveaux partenariats en faveur du réemploi et/ou de la réparation.

Ce plan d'action, déployé au fur et à mesure selon les moyens humains et financiers sur les 5 prochaines années, permettra également de moderniser la gestion et la prévention des déchets avec notamment la mise en place d'un système de géo guidage des bennes ordures ménagères permettant de numériser et d'optimiser leurs déplacements et d'économiser du carburant.

Un nouveau service Déchets Ménagers et Assimilés se dessine notamment via un renfort en moyens humains dont des nouveaux métiers (chargée de mission Biodéchets, agent de conteneurisation, référent Tarification Incitative). La mise en place de ces mesures devrait être soutenue financièrement par l'Ademe.

Certaines mesures ont, d'ailleurs, d'ores et déjà été lancées comme le contrôle d'accès, le dispositif Cliiink, les composteurs ou les bacs jaunes. Un suivi des tonnages méticuleux est effectué pour mesurer l'impact du plan d'action et vérifier si la trajectoire est la bonne.

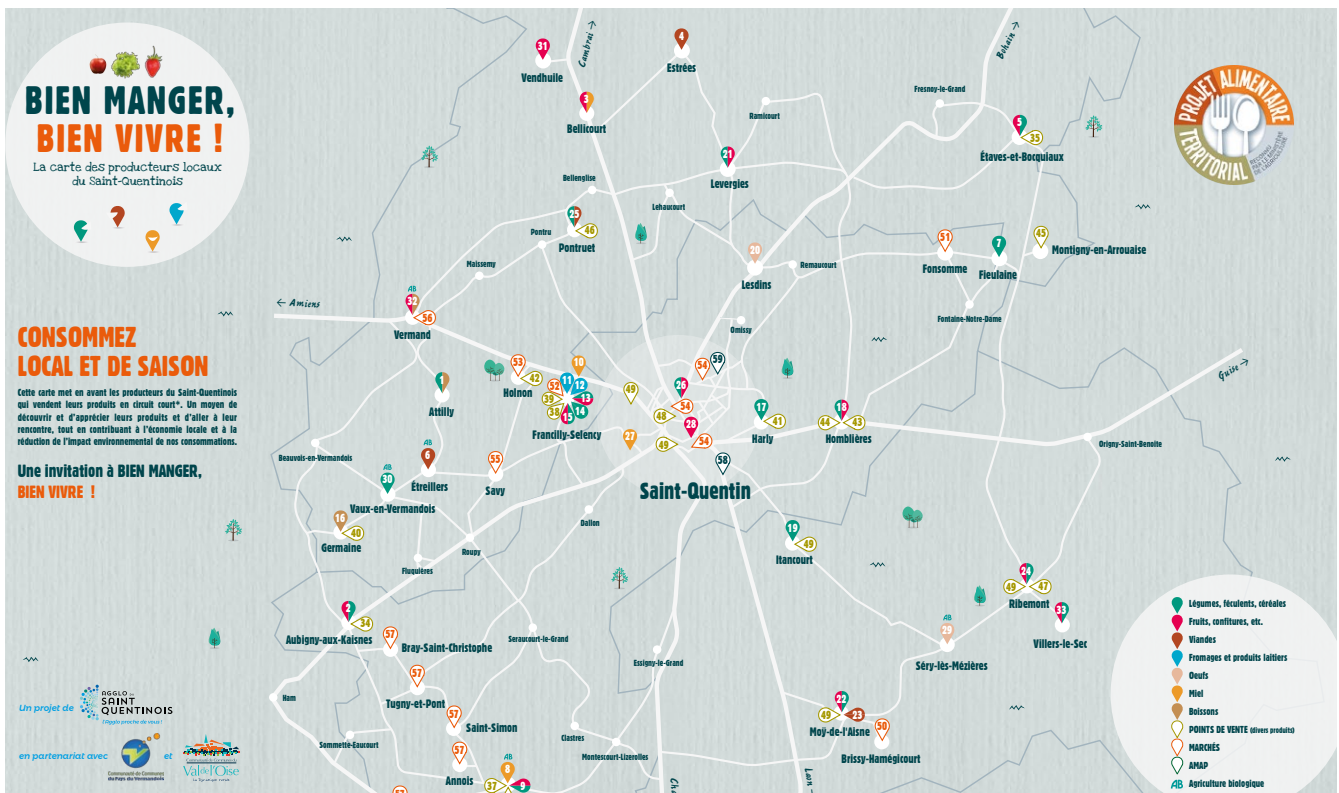
Toutes ces dispositions permettront d'atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la Lutte contre le Gaspillage et à l'Economie circulaire du 10 février 2020 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Augmenter le réemploi et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 (loi anti-gaspillage - article 4) ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015.

# Chapitre 3 : Production et consommation responsables



SCANNEZ TELECHARGEZ VISIONNEZ





# Action 20 : La recherche spatiale au service de l'environnement



Les technologies spatiales présentent un potentiel intéressant pour le développement économique et pour l'emploi dans les régions rurales. Les images et les données des satellites d'observation de la Terre, la géolocalisation permise par les satellites GALILEO et GPS et les télécommunications satellitaires jouent un rôle clé dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'aménagement des territoires, la protection de l'environnement ou la santé.

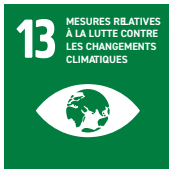
Le 12 juin 2023, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a organisé, en partenariat avec le Centre National des Etudes Spatiales (CNES), l'événement SpaceTech & Ruralité pour découvrir les formidables opportunités et innovations induites par le spatial à destination des territoires ruraux.

L'événement s'est concentré sur des secteurs clés :

1. L'agriculture moderne et de précision (météorologie agricole pour promouvoir un développement agricole durable, l'analyse intra parcellaire, la télédétection)
2. La santé (exemple de cas concret : la campagne de démoustication. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois utilise la télédétection pour protéger le bien-être des habitants et préserver l'équilibre environnement en limitant la population de moustiques et les désagréments liés)
3. L'environnement et la gestion des ressources
4. Les apports en matière d'aménagement du territoire (exemple : l'utilisation de cartes spatiales pour identifier les espaces artificialisés, ...)



# Action 21 : S'engager dans une démarche de transition alimentaire durable : bien manger, bien vivre



## La Semaine de l'Alimentation Durable

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois organise chaque année, depuis le lancement du Projet Alimentaire Territorial, la Semaine de l'Alimentation Durable qui a pour vocation de mettre en avant l'engagement des acteurs locaux de l'alimentation (collectivités, établissements d'enseignement, restauration collective et commerciale, associations locales...) et de sensibiliser particuliers et professionnels aux enjeux de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage. La 3ème édition a eu lieu du 16 au 22 octobre.

La Semaine de l'Alimentation Durable est l'occasion de proposer des actions de sensibilisation autour de l'alimentation durable tout au long de la semaine (défi anti-gaspi dans les cantines, campagne de glanage solidaire, atelier cuisine et santé, Food truck de sensibilisation, visites de la Banque Alimentaire et des Restos du Cœur, visite d'exploitations...). Elle a pour objectifs de :

- Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers aux enjeux de l'alimentation saine, locale et durable ;
- Rendre plus visibles les acteurs agissant en faveur d'une alimentation plus saine et plus durable ;
- Mettre en place des actions concrètes sur le thème de l'alimentation durable, en lien avec le Programme National de l'Alimentation.

De même, la Semaine de l'Alimentation Durable a pour vocation d'aboutir à une sensibilisation large des publics sur la thématique alimentation durable (gaspillage, précarité alimentaire, éducation à l'alimentation, promotion des produits et des producteurs locaux, santé...) ainsi qu'à une mobilisation des acteurs locaux (agriculteurs, restaurateurs, associations...).



### Carte de producteurs locaux vendant en circuit court

Une carte recensant les producteurs locaux du Saint-Quentinois a été créée en 2023 (présentation au public et diffusion en juillet), intégrant dans sa 1<sup>ère</sup> édition 33 producteurs, 16 points de vente, 8 marchés et 2 AMAP. Elle couvre géographiquement les 3 établissements publics de coopération intercommunale : Communauté de Communes du Pays du Vermandois, Communauté de Communes du Val de l'Oise et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Parmi les objectifs poursuivis :

- Communiquer sur l'offre existante en matière de circuits courts alimentaires ;
- Mobiliser les professionnels du territoire agissant dans les circuits de production et de commercialisation (distribution, restauration commerciale et collective, collectivités, associations, éducation alimentaire, précarité, santé...);
- Favoriser la consommation locale et le lien entre les différents acteurs (B to B, B to C, C to C).

La carte, éditée au format papier et numérique, sera mise à jour de manière régulière, tenant compte des nouvelles demandes de producteurs et des actualisations rendues nécessaires par la modification d'horaires ou encore de modalités de vente.



1<sup>er</sup> anniversaire du Projet Alimentaire Territorial



Atelier découverte de l'apiculture



Atelier cuisine Centre Social Saint-Martin



Visite de l'usine de fabrication de pains burger HARRY'S

# Action 22 : Assurer le développement durable dans la commande publique



La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois poursuit le travail engagé sur la valorisation des critères de sélection liés au développement durable dans le cadre de ses marchés. Pour l'année 2023, au 21 août, 7 marchés contenaient une condition d'exécution et/ou un critère ou sous-critère de choix relatif au développement durable.

## 1. Acquisition de véhicules 2023

Un lot sur les 5 qui composent la procédure est relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire à motorisation électrique de type fourgonnette, en vue d'une utilisation par la Direction du Cycle de l'Eau. La procédure tient compte dans ces critères d'attribution de la garantie (15 %), du coût d'entretien (10 %) et pour les lots concernés, de la consommation / émissions de CO2 (5%) permettant de tenir compte du coût du cycle de vie.

## 2. Travaux de courant faible dans les bâtiments la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Intégration d'une clause d'insertion sociale à hauteur de 10 heures par tranche de 10 000 € HT commandés.

## 3. Construction des réseaux publics des eaux usées et des eaux pluviales et de leurs ouvrages annexes – Communes hors Saint-Quentin

Intégration d'une clause d'insertion sociale à hauteur de 10 heures par tranche de 10 000 € HT commandés.

## 4. Acquisition de produits d'entretien à faible impact environnemental ou biotechnologique.

Le marché interdit l'utilisation de produits de classe 4.

## 5. Déploiement de la technologie Cliiink sur les points d'apport volontaire du verre

Afin d'améliorer les performances du tri du verre sur le territoire.

## 6. Acquisition de matériels bureautiques neufs et reconditionnés.

Un lot sur trois composant la procédure est relatif à l'acquisition de matériel reconditionné.

## 7. Travaux d'extension de la déchèterie Ouest

Intégration d'une clause d'insertion sociale à hauteur de 35 heures pour le lot Gros œuvre étendu.

# Action 23 : Un numérique responsable



## Une feuille de route Numérique Responsable

Dans le cadre de l'application de la Loi REEN n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois se sont engagés à élaborer et mettre en place un plan stratégique numérique responsable à l'échelle territoriale prenant en compte les aspects environnementaux, sociétaux et économiques.

Dans ce cadre, un partenariat a été établi avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et 5 autres territoires (conventionnement) pour expérimenter une méthode d'accompagnement et les outils adaptés pour la mise en place d'une feuille de route Numérique Responsable d'une collectivité.

Les objectifs sont de mettre en place une méthode d'accompagnement et une boîte à outils pour les collectivités dans leur définition de stratégie numérique responsable, partager des retours d'expérience avec d'autres territoires et créer des communautés d'échange et de bonne pratique, évaluer un premier niveau de maturité de notre territoire et identifier un plan d'action stratégique au cours des trois prochaines années.

Les résultats ont permis de définir une méthode d'accompagnement disponible au grand public sur le site de l'ANCT et de créer une communauté d'échange avec d'autres territoires de taille similaire (Grand Niort, Grand Chambéry, Pays d'Ajaccio, Etc...). Cela a aussi permis de mettre en place une instance de pilotage stratégique regroupant des élus, la Direction Générale des Services et des directions les plus concernées (RH, Achat, Environnement, etc.).

De même, cela a permis d'identifier deux axes stratégiques : la sobriété numérique et la sobriété énergétique. La sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de politique d'achat, de réemploi et de gestion de parc pour une collectivité éco-responsable est également de mise. L'objectif étant d'inciter aux écogestes, d'acheter des équipements plus vertueux, d'allonger la durée des équipements, de faciliter une seconde vie des équipements avec un caractère de solidarité et de concevoir l'utile de manière vertueuse.



# ***Action 24 : Des formations au développement durable***



Sensibiliser les agents de la collectivité au développement durable est un enjeu important parce qu'ils sont des ambassadeurs pour la diffusion des bonnes pratiques auprès de la population.

En 2023, 166 agents de la Ville de Saint-Quentin, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin ont suivi les formations liées au développement durable, dont 159 la formation à l'écologie numérique dispensée en interne par le pôle Appui Ressources Transition numérique de la Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information.

# Action 25 : Une consommation d'électricité plus responsable



## Des référents sobriété énergétique

Dans le cadre du plan d'action des 100 jours visant à diminuer les consommations de nos collectivités, ont été lancées des réunions à destination de l'ensemble de nos référents bâtimentaires afin de les sensibiliser aux problématiques du coût de l'énergie et donc à une consommation optimisée et raisonnée.

Au total, 5 réunions se sont tenues permettant à nos 50 responsables de partager leurs bonnes pratiques. Ce fut également l'occasion pour eux d'exprimer leurs difficultés et d'identifier collégialement les leviers pour les dépasser.

Un temps spécifique a aussi été consacré à la mise en œuvre des consignes de tri dans l'ensemble de nos équipements.

Ces réunions ont été déterminantes dans la dynamique lancée, nous permettant d'enclencher des économies d'énergies importantes. Les référents bâtimentaires jouent donc un rôle crucial !

## Un logiciel de suivi des fluides

La Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois disposent d'un logiciel gérant automatiquement l'envoi du suivi des consommations électriques et des impressions aux référents concernés.

Un rapport de consommation énergétique limité à l'électricité, est envoyé de manière hebdomadaire, à chaque référent énergétique nommé par la collectivité. Dans un second temps, un rapport de consommation énergétique consolidé sur l'ensemble du patrimoine est envoyé à la Direction Générale des Services ainsi qu'aux services gestionnaires de l'énergie par bâtiment (scolaire, éclairage public, ...).

De même, un rapport de consommation mensuelle des impressions, uniquement sur les copieurs de la direction, est envoyé à chaque directeur, l'objectif étant de mieux engager les directions sur la limitation des impressions en nombre et en couleur.

Une vue consolidée est envoyée au gestionnaire, la Direction de l'Innovation Numérique du Management de l'Information, et à la Direction Générale des Services. L'idée actuelle est de poursuivre le développement de ce logiciel sur d'autres fluides comme l'eau et le gaz.

# Chapitre 4 : Epanouissement et le bien-être de tous les êtres humains





# Action 26 : Le soutien aux communes



## **Le Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants**

Le « fonds de concours » est une participation versée par une collectivité ou un établissement public local à un organisme assurant la maîtrise d’ouvrage d’une opération d’équipement, sous réserve que cette participation conditionne la réalisation même de cette opération.

Par délibération du 20 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création d’un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Pour 2023, l’Agglo a attribué un total de 311 125 € aux communes sur divers domaines d’interventions (affaires scolaires, amélioration des services et du cadre de vie des habitants... et développement durable, rénovation énergétique et prévention des risques).

À titre d’exemples :

- Villers-Saint-Christophe : remplacement de la chaudière alimentant la salle des fêtes et l’école
- Flavy-le-Martel : travaux de rénovation de l’éclairage public en LED et suppression en alternat d’un point sur 2 – Rue André BRULE
- Grugies : Remplacement de luminaires Eclairage public SHP en LED – Rues Ile-de-France et de Picardie
- Grugies : Programme d’économie d’énergie-Salle sportive et culturelle
- Seraucourt-le-Grand : Changement de l’éclairage du stade
- Fontaine-lès-Clercs : Remplacement du chauffage dans les bâtiments communaux
- Omissy : Changement de la chaudière de la salle polyvalente
- Sommette-Eaucourt : Changement de chauffage dans le logement communal



# Action 27 : Développer le dialogue citoyen autour des enjeux du développement durable du territoire



## Le Conseil de développement (CODEV)

Le Conseil de Développement (CODEV) composé de bénévoles et d'habitants du territoire a conduit courant 2023 ses travaux sur saisine de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et par auto-saisine sur des sujets qui reflètent l'attente de la population dont le développement durable.

En 2023, ses membres bénévoles, issus de la société civile, ont poursuivi leurs réflexions en matière de développement durable dans le cadre :

### **Du Plan Climat Air Energie Territorial, au travers notamment de leurs réflexions :**

- Dans les clubs climats ;
- Sur l'empreinte carbone, la sobriété énergétique et la pollution visuelle.

### **De la prévention des déchets, avec leurs contributions sur :**

- L'étude d'optimisation des déchets ;
- Le tri sélectif et la réduction des déchets, avec la visite du Centre de tri Valor'Aisne (le 12 juillet).

### **Du réemploi, du recyclage et des écogestes, avec leurs réflexions sur :**

- Le développement de filières de recyclage et réemploi, avec la visite de la ressourcerie Vitamine T sur Itancourt (réseau ENVIE), le 4 juillet ;
- Le développement d'un service itinérant/de proximité de réparation d'électroménagers, avec la récupération de pièces à recycler.

### **De la lutte contre les incivilités notamment en matière de dépôts sauvages, avec :**

- L'initiative Hauts-de-France Propres sur la commune d'Essigny-le-Petit (Rigole du Noirieu) le 18 mars ;
- La proposition d'une communication sur les risques encourus par les auteurs de dépôts sauvages, sur les modalités pratiques de signalement.



Temps d'échange sur la sobriété  
énergétique le 9 février 2023

**Du Programme d’Alimentation Territorial, avec :**

- Leur contribution à l’annuaire et la cartographie des producteurs locaux (lancement le 12 juillet);
- La réalisation d’un livret de recettes culinaires locales, avec des produits locaux et de saison avec la visite de « Terres de Talents » (le 19 septembre).
- Les propositions d’actions dans le cadre de la semaine de l’alimentation durable, prévue en octobre.



Visite « Terres de talents » dans le cadre de l’élaboration du livret de recettes locales le 19 septembre



Test de recettes culinaires dans le cadre de l’élaboration du livret de recettes locales le 15 juin

**La réflexion sur le développement et la promotion de filières « matériaux biosourcés » et éco construction, avec :**

- La visite de la filière locale et durable Activ’Paille, qui développe la construction paille dans les Hauts-de-France, sur le site de production à Itancourt, (site de transformation basé à Remaucourt).



Visite Activ’Paille Itancourt le 22 juin 2023

**La convention territoriale globale avec la CAF**, avec leurs contributions dans le cadre des groupes de travail sur les volets parentalité, enfance, jeunesse, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, aux services et à l'inclusion numérique et animation de la vie sociale.

**La mobilité douce, avec des réflexions sur :**

**Le schéma directeur cyclable pour :**

- Communiquer sur la sécurité et la réglementation des déplacements à vélo, le partage des voies de circulation avec les autres véhicules, et les bienfaits pour la santé ;
- Définir des liaisons intercommunales pertinentes ;
- Proposer des services, ateliers pour l'entretien, la réparation de vélo ;
- Développer la pratique utilitaire du vélo ;
- Développer de pistes cyclables touristiques sur le territoire.

**Le développement d'un projet de pedibus sur le territoire de l'agglomération.**

**De l'élaboration du nouveau Contrat de ville, avec leurs participations aux tables rondes sur les thèmes suivants :**

- Des quartiers du plein emploi ;
- Des quartiers adaptés aux transitions pour faire face aux enjeux climatiques, démographiques et économiques ;
- L'émancipation des habitants via l'accès au sport, à la culture, à l'éducation et à l'accès aux soins. Avec une priorité pour la lutte contre toutes les discriminations ;
- Des quartiers plus sûrs et plus ouverts.

# *Chapitre 5 : cohésion sociale et la solidarité entre les générations*



# **Action 28 : Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la Ville**



## **Le Contrat de ville**

Tel que prévu dans le cadre de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, l'Agglomération du Saint-Quentinois porte la politique de la Ville et affiche ainsi la solidarité souhaitée avec la ville de Saint-Quentin.

En effet, 4 quartiers de la ville de Saint-Quentin (Vermandois, Europe, Faubourg d'Isle et Neuville) sont classés comme quartiers prioritaires et peuvent bénéficier de cette politique.

9 projets en lien avec le développement durable ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Ville, ce sont plus de 7 000 personnes des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Quentin en ont bénéficié en 2023 :

1. L'éco-conciergerie est un lieu d'accueil à destination des familles du quartier Europe, portée par l'association Eco&Logique. Ce lieu favorise l'amélioration de la qualité de vie au sein de son logement et du quartier, en apportant des solutions aux problèmes du quotidien grâce à des travaux d'embellissements au sein des logements avec les habitants et les bailleurs sociaux, et il développe des activités de sensibilisation éco citoyennes avec des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie et à la gestion de l'eau ou des ateliers de sensibilisation sur le tri des déchets et sur le gaspillage alimentaire. En 2023, ce projet a ciblé 790 personnes.
2. « C'est un Truck de Foo'd ! » est un projet porté par l'association Eco&Logique sur les thématiques de l'alimentation saine et durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. A l'aide d'un véhicule adapté, des actions de sensibilisation itinérantes sont mises en place au sein des quartiers prioritaires et de veille de Saint-Quentin, et en collaboration avec les centres sociaux implantés dans ces quartiers. En 2023, ce projet a ciblé 650 personnes.
3. « L'Écologie Solidaire » est un projet porté par le centre social du quartier Saint-Martin pour développer des actions sur la santé physique et le bien être mental, la nutrition santé et la santé avec un versant écologique/éco-citoyenneté. En 2023, ce projet a ciblé 150 personnes.
4. « Citoyenneté et parrainage » est un projet porté par l'association Les Guides Soleil qui permet la sensibilisation des jeunes au réchauffement climatique et à la protection de la planète au travers de l'atelier « Pour notre planète ». En 2023, ce projet cible a ciblé 35 personnes.
5. « Solidarité 2023 » est un projet porté par l'association MultiCité qui comporte les actions suivantes :

- « Vestiaire Au Bonheur Des Echanges » avec la mise en place de dons de vêtements pour les familles les plus fragilisées ;
- Sensibilisation des habitants à mieux consommer et moins cher avec les initiatives « L'essentiel » et « Les ventes privées et bourse aux jouets ». En 2023, ce projet a ciblé 500 personnes
- 6. « Vitamine V » est un projet porté par l'association Multicité qui sensibilise au faire soi-même et à la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à des ateliers de cuisine diététique avec des enfants de 6 à 11 ans au travers de l'action « Le bon équilibre ». En 2023, ce projet a ciblé 200 personnes.
- 7. « Promouvoir, prévenir, renforcer, encourager : des actions pour nos seniors » est un projet porté par l'association les Chérubins Age d'Or qui vise à mettre en place des activités afin de lutter contre la perte d'autonomie chez les personnes âgées et porteuses de handicap avec la plantation et l'entretien des jardins ouvriers et la participation des adultes et enfants aux récoltes. En 2023, ce projet a ciblé 56 personnes.
- 8. « Axe santé » est un projet porté par la ville de Saint-Quentin pour les trois centres sociaux municipaux avec la mise en place d'ateliers cuisine, liés à la pratique sportive. Dans le cadre des ateliers de cuisine, l'accent est mis sur l'utilisation de produits de saison afin de diversifier les repas à moindre coût tout en respectant l'équilibre alimentaire et la saisonnalité. En 2023, ce projet a ciblé 180 personnes.
- 9. « Les animations de quartier » est un projet porté par la ville de Saint-Quentin pour les trois centres sociaux municipaux avec des animations, des événements de prévention sur les économies d'énergie et la gestion du tri.

**En 2023, ce projet cible a ciblé 4 500 personnes.**

## ***Le dispositif Quartiers d'été 2023***

4 projets ci-dessous soutenus dans le cadre du Dispositif Quartiers d'été 2023, et près de 580 personnes des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Quentin qui ont été ciblées en 2023.

« A la découverte du monde des abeilles » est un projet porté par l'association Eco&Logique, qui vise à sensibiliser les enfants à la biodiversité via la visite pédagogique d'un rucher afin de découvrir les espèces animales et végétales et leur milieu de vie, mais aussi à comprendre la nécessité de protéger la biodiversité et les écosystèmes qui restent fragiles face aux activités humaines.

En 2023, ce projet a ciblé 20 enfants.

« Les chèvres de Mr Julien » est un projet porté par l'association Eco&Logique, qui vise à sensibiliser les enfants à la découverte d'une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage caprin et la production de produits fermiers.

En 2023, ce projet a ciblé 20 enfants.

« Un bel été cité du Vermandois » est un projet porté par l'association Multicité avec la mise en place de différentes actions autour de la lutte antigaspi, du développement durable, du sport, du numérique, du loisir créatif et de la culture.

En 2023, ce projet a ciblé 500 personnes.

« Faire du lien, créer du lien et l'intergénérationnel » est un projet porté par Les Guides Soleil avec la mise en place de différentes actions notamment des ateliers animés par des artistes graphistes autour de la nature, du réchauffement climatique, de la faune et la flore.

**En 2023, ce projet a ciblé 35 personnes.**

## **Conclusion**

Face à l'urgence écologique, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une politique volontaire en matière de développement durable visant à développer son territoire et à offrir aux habitants un service public de qualité sans cesse amélioré tout en s'adaptant aux exigences environnementales de plus en plus fortes.

Cette philosophie constitue la base de toute action de la collectivité et représente un engagement de chaque instant à prendre en compte systématiquement dans l'élaboration de ses politiques publiques sur chacun de ses domaines de compétences : l'aménagement du territoire, l'habitat, les transports, le développement économique local ou encore l'environnement et le cadre de vie.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois poursuit activement sa démarche de modernisation et de développement économique et social de son territoire en maintenant le cap pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des gaz à effet de serre, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

En fédérant autour de cet enjeu essentiel élus, agents du service public, acteurs économiques et sociaux et habitants, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois continue de faire de son territoire un territoire durable.



     [agglo-saintquentinois.fr](http://agglo-saintquentinois.fr)